

facilite le commerce bilatéral en permettant à chaque partie d'attester de la conformité de ses produits aux normes de l'autre partie. L'Initiative commerciale Canada-Union européenne (ECTI) a été lancée lors du Sommet Canada-UE tenu à Ottawa en décembre 1998. L'ECTI définit un nombre limité d'objectifs visant à améliorer l'accès au marché et la coopération économique bilatérale sur un large éventail de questions et il prévoit la tenue de consultations périodiques entre les deux parties sur les questions commerciales multilatérales.

Le Canada demeure toutefois l'un des huit membres de l'OMC n'ayant pas encore obtenu un accès préférentiel au marché de l'UE. Le Canada a proposé l'adoption d'un accord de libre-échange Canada-Union européenne à diverses occasions, notamment dans le rapport de novembre 1998 du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, qui recommandait la réalisation d'une étude sur les coûts et les avantages du libre-échange transatlantique.

Les consultations bilatérales ont déjà permis de constater que les positions de l'Union européenne et du Canada concordent sur un grand nombre de questions commerciales inscrites à l'ordre du jour des pourparlers multilatéraux. Des progrès considérables ont été faits pour parvenir à une entente sur divers problèmes commerciaux non encore réglés. Les deux parties coopèrent déjà et reconnaissent la complexité croissante des enjeux touchant au commerce et à l'investissement. Envisager sérieusement la conclusion d'un accord de libre-échange entre l'UE et le Canada ne serait peut-être pas une initiative si audacieuse pour l'une ou l'autre partie; après tout, le Canada (surtout avec les États-Unis) et les nations membres de l'Union européenne (principalement entre elles) évoluent déjà essentiellement dans un contexte de libre-échange et doivent affronter la concurrence qui prévaut sur les marchés libres.

La présente étude vise à explorer et à mesurer certains des effets économiques, sur le Canada, d'une élimination des droits de douane dans le cadre d'un éventuel accord de libre-échange Canada-Union européenne. C'est là une étape importante, bien que préliminaire, de l'évaluation préconisée par le Comité sénatorial. L'étude n'est ni complète ni définitive; elle veut plutôt donner une indication des principaux effets d'une libéralisation tarifaire entre les deux régions. D'autres facteurs importants, comme les barrières non tarifaires, la libéralisation du commerce des services et de l'investissement et les considérations relatives aux règles d'origine, pourraient influencer sur les résultats obtenus, mais ils sortent du cadre de l'étude et n'y sont pas examinés. En outre, certains secteurs assujettis à des droits tarifaires prohibitifs, notamment certaines industries du secteur de l'agriculture, ne peuvent être pris en compte adéquatement par notre méthode en raison d'un manque de « données historiques » sur les échanges commerciaux dans ces secteurs. Ils nécessiteraient une étude distincte. En gardant ces réserves à l'esprit, le reste de l'étude se présente ainsi :

- examen des tendances récentes du commerce et de l'investissement dans les économies du Canada et de l'Union européenne;
- examen du modèle économétrique et de l'analyse de régression;
- examen du fonctionnement du modèle informatisé d'équilibre général;
- conclusions.